

**Trophées Or'Normes d'AFNOR :**  
**le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires,**  
**l'Institut du numérique responsable, Suez smart solutions**  
**et le pôle Aqua-Valley récompensés**

Contraignantes, règlementaires... les normes méritent-elles cette réputation ? Les trophées Or'Normes apportent une nouvelle fois cette année la démonstration du contraire ! Les 4 lauréats récompensés, à la veille de la journée mondiale de la normalisation, ont su prendre la pleine mesure des normes volontaires dans le cadre de projets aux enjeux majeurs : la transition écologique, le numérique responsable et une société plus inclusive.

**Catégorie « Contribution à la transition écologique » | [voir la vidéo](#)**

**Lauréat : Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MECT)**

Le ministère s'est impliqué dans l'élaboration d'un document pré-normatif : [AFNOR SPEC](#) sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, socle d'un futur label d'Etat. Ce label était annoncé dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020. « *Le document permet de lister, objectiver et partager tous les critères qu'il faut avoir en tête pour démontrer qu'un producteur ou un distributeur de produits alimentaires mérite d'être labellisé anti-gaspillage* », décrit Catherine Conil, chargée du dossier au Commissariat général au développement durable, un service du ministère.

**Les + de la normalisation :** être un outil de politique publique complémentaire à la réglementation. L'AFNOR Spec a inspiré l'élaboration du label tant dans sa structure, que dans sa dynamique et ses critères (normes de sécurité, d'informations, de formation etc).

**Catégorie « Numérisation de confiance et responsable » | [voir la vidéo](#)**

**Lauréat : L'institut du numérique responsable**

L'Institut du numérique responsable s'est lui aussi impliqué dans [l'élaboration d'un document pré-normatif : l'AFNOR SPEC 2201](#) sur l'écoconception des services numériques, publiée en avril 2022. « *Avec une quarantaine d'acteurs, nous avons élaboré une check-list de tous les leviers sur lesquels intervenir pour amoindrir l'impact environnemental et social du numérique, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication d'un smartphone jusqu'au respect des équipes de modération intervenant sur les réseaux sociaux* », explique Vincent Courboulay, enseignant à l'université de La Rochelle, qui coordonne le projet.

**Les + de la normalisation :** bâtir un consensus dans un domaine où les intérêts privés empêchaient le sujet d'avancer depuis des années.

**Catégorie « Une société plus inclusive » | [voir la vidéo](#)**

**Lauréat : Le pôle Aqua-Valley**

Le pôle Aqua-Valley remporte le trophée de la catégorie « Une société plus inclusive » pour son travail de sensibilisation de 212 PME et TPE du secteur de l'eau aux normes volontaires en Occitanie. « *Au travers de trois sessions de formations, ces entreprises ont pu découvrir l'intérêt stratégique de la normalisation volontaire et son utilité pour diffuser des innovations. Des accompagnements individuels ont ensuite permis de réaliser un diagnostic normalisation dédié pour chaque entreprise formée. Puis à trois d'entre elles de porter leurs innovations à la normalisation* », décrit Yvan Kedaj, directeur général du Pôle Aqua-Valley

**Les + de la normalisation :** favoriser la compétitivité, la performance et donner accès au marché à tout type d'organisation quelle que soit leur taille. Les normes volontaires rassemblent des méthodes éprouvées, des résultats de référence, alignent les règles du jeu entre acteurs économiques de différents pays, réduisent les barrières aux échanges. Elles favorisent le transfert de technologies ou de nouvelles pratiques et facilitent leur acceptation par le marché et la réponse aux appels d'offres.

Catégorie « Numérisation de confiance et responsable » | [voir la vidéo](#)  
Prix spécial pour Suez smart solutions

Un prix spécial a été remis à Suez Smart Solutions pour son implication dans la norme volontaire NF EN 13757-4 « Systèmes de communication pour compteurs - Partie 4 : communication sans fil M-Bus ». « *En recommandant d'utiliser la fréquence 169 MHz sur la bande VHF, cette norme volontaire permet de conforter les avantages et les performances des compteurs communicants déployés sur le réseau de distribution d'eau potable aux points de consommation. Le premier de ces avantages est d'éviter d'avoir à envoyer un technicien relever votre compteur* », explique Eric Farnier, responsable du dossier chez Suez Smart Solutions

**Les + de la normalisation** : offrir l'interopérabilité des systèmes dont tous les acteurs ont besoin, s'affranchir de solutions propriétaires, assurer la pérennité des solutions proposées sur le marché, homogénéiser les solutions du marché pour en faciliter le développement et la maintenance, tout en faisant des économies d'échelle.

---

**A propos d'AFNOR**

Partenaire des acteurs économiques, l'Association française de normalisation (Loi 1901) agit pour la création d'un langage commun et l'interopérabilité des filières d'excellence. Elle fédère ceux qui veulent développer un secteur dans les meilleures conditions et réunit autour d'eux toute la chaîne de valeurs. Ensemble, ils définissent les principes directeurs d'une activité et élabore une norme, partagée et volontaire. Près de 20 000 représentants d'entreprises, d'associations, de fédérations et de l'Etat participent chaque année à cet exercice de co-construction. Un outil indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner l'innovation tricolore, puisqu'AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européenne (CEN-CENELEC) et internationale (ISO). Franck Lebeugle est le directeur des activités de normalisation d'AFNOR. Les membres adhérents d'AFNOR sont à l'origine de la création des trophées Or Normes.

Service presse : Anne-Lise François - 01 41 62 85 55 – [presse@afnor.org](mailto:presse@afnor.org)